

DÉFINITIONS DES SERVICES DE RÉPITS

SERVICES DE RÉPIT

Désigne l'ensemble des services offerts à la famille ou aux proches leur permettant de compenser le stress, prévenir l'épuisement, la fatigue physique et émotionnelle supplémentaires occasionnés par une réponse aux besoins particuliers d'un enfant ou d'un adulte ayant une déficience intellectuelle, physique, sensorielle ou un trouble du spectre de l'autisme vivant sous le même toit. Quoiqu'ils s'adressent à la famille ou aux proches, les services de répit sont adaptés en terme d'activités et encadrement aux besoins de la personne. Le répit peut être offert à domicile ou à l'extérieur du domicile sous différentes formes et est généralement planifié.

Ainsi, les services de répit sont;

- **Répit avec nuitée** : Généralement 24h et plus ;
- **Répit de jour** : Sans nuitée ;
- **Répit en camps spécialisé ou autre** : Avec ou sans nuitée ;
- **Gardiennage** : Nombre d'heures défini en fonction des besoins de la famille, généralement à domicile avec ou sans la fratrie. Peut aussi être offert à l'extérieur du domicile ;
- **Jumelage** : avec des gardien.nes pour une période de moins de 24h ou avec des ressources reconnues par le MSSS ou autre Ministère pour des périodes de 24h ou plus ;
- **Service d'information et référence** : ressources disponibles dans la région ou à l'extérieur de la région accessibles aux lanaudois-ses.